



FORMATION CONTINUE 2025

PRESENTIEL / VISIOCONFERENCE UNIVERSITE D'AUTOMNE DROIT DES SOCIETES PACTES ET GARANTIES DE CESSION

**Mardi 14 octobre
De 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00**

**En présentiel :
Ordre des Avocats
13 rue des Fleurs
Toulouse**

**En visio :
Via Zoom**

Laurent GROSCLAUDE
Enseignant-Chercheur
Droit privé
Université de Toulouse Capitole
Spécialisé en droit des sociétés et droit aérien
Co-Directeur du DJCE Toulouse.

**200€ la séance
150€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Traduire les demandes de leurs clients et de rédiger les principales clauses d'un pacte d'actionnaire ;
- Arbitrer utilement entre l'insertion de clauses statutaires et la rédaction d'un pacte ;
- Maitriser les questions relatives aux effets des pactes et aux sanctions de ceux-ci ;
- Mener à bien une opération de cession / acquisition relative à une entreprise de type PME ;
- Rédiger utilement des clauses relatives à la garantie ;
- Maitriser des points d'attention de à l'audit d'acquisition relatifs à l'activité de l'entreprise cible (biens à double usage) et aux pays d'exportation (sanctions économiques).

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - RÉDACTION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (matinée)

- Nomenclature des différents pactes : vote, transfert d'actions, gouvernance, sortie...
- Actualité jurisprudentielle des pactes d'actionnaires
- Sanction des pactes ;
- Conseils et exercices de rédaction ;
- Focus sur les promesses de vente / achat et question du prix

**II - AUDITS D'ACQUISITION/GARANTIE D'ACTIF ET DE PASSIF (GAP)
(après-midi)**

- Les différents types de garantie,
- La rédaction des clauses de earn-out
- La rédaction des clauses de garantie du passif
- Dernières jurisprudences GAP
- Audits d'acquisition et compliance
- Contrôle des exportations et sanctions économiques : points d'attention pour la cible

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique au format ppt/pdf avant la formation. Ce support sera, le cas échéant, actualisé après la formation.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée le matin et l'après-midi par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur

présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à cette action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)